

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 02 FEV. 2024

portant nomination des membres du jury du concours interne sur titre et travaux d'accès au corps des assistants ingénieurs du ministère de la culture organisé au titre de l'année 2023

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de la filière recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique l'État ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2022-1692 du 23 décembre 2022, fixant les modalités exceptionnelles d'accès à certains corps du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 1991 modifié fixant la branche d'activité et les spécialités professionnelles des fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 10 février 1992 relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 11 août 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un concours interne sur titre et travaux d'accès au corps des assistants ingénieurs du ministère de la culture, modifié par l'arrêté du 4 octobre 2023,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Stéphanie TOURON, ingénieure de recherche, responsable du pôle scientifique Grottes Ornées au laboratoire de recherche des monuments historiques de Champs sur Marne, est désignée en qualité de présidente du jury du concours interne sur titre et travaux d'accès au corps des assistants ingénieurs du ministère de la culture 2023.

Sont nommés membres de ce jury :

Madame Alexandra KARDIANOU, ingénieure d'études, chargée de collection et de fonds patrimoniaux - céramique grecque, service d'étude et de documentation au département des antiquités grecques, étrusques et romaines du musée du Louvre,

Monsieur Joël KERBAOL, ingénieur d'études, régisseur des biens archéologiques mobiliers de la région Centre-Val de Loire, service régional de l'archéologie, à la direction régionale des affaires culturelles Centre-Val de Loire,

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Joël KERBAOL, ingénieur d'études, régisseur des biens archéologiques mobiliers de la région Centre-Val de Loire, service régional de l'archéologie, à la direction régionale des affaires culturelles Centre-Val de Loire.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **02 FEV. 2024**

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice du pilotage et de la stratégie



Aude de MARTIN de VIVIES